

assemblée, n'y fit pas cette sensation qu'y produisait alors celle de Julien Césarini, et qu'y fit plus tard le fameux Louis Aleman, cardinal d'Arles. Il n'avait ni la brillante éloquence du premier, ni la fougue révolutionnaire du second; et si nous avons bien saisi ses qualités distinctives, son caractère était positif, son esprit calme, réfléchi, sa conduite mesurée. Or, ce n'est point avec de telles qualités que l'on acquiert une influence dominatrice au milieu d'une grande assemblée. Les natures ainsi pourvues sont plus assorties aux fonctions administratives, et le Concile nous semble avoir apprécié notre prélat sous ce rapport, puisqu'il lui confia la charge de vice-chancelier, lorsqu'il voulut créer une Chancellerie rivale de la Chancellerie romaine (1). Le cardinal osa accepter cette dignité schismatique et en exercer les fonctions. Ici la conduite de Jean de Rochetaillée est de tous points injustifiable. Ne soyons pourtant pas plus sévère à son égard qu'il ne convient, et faisons la part des circonstances, de l'entraînement, surtout celle des opinions extrêmes qui égaraient alors les intelligences les plus éclairées. Hâtons-nous aussi d'ajouter qu'il ne persévéra pas longtemps dans sa révolte. Comme tous les hommes ardemment attachés à l'Eglise, notre cardinal voulait des réformes sages, non une révolution. Il cessa bientôt de prendre part aux actes du Concile quand il le vit tendre, d'une manière ouverte au renversement de l'autorité pontificale, et vint se jeter aux pieds d'Eugène IV qui lui pardonna son erreur d'un jour (2). On ajoute même que le pape le confirma dans la charge de vice-chancelier et lui donna la légation de Bologne. Mais ces deux particularités, dont nous n'avons trouvé la source nulle part, paraissent au moins douteuses, la dernière surtout, bien que rapportée par Onu-

(1) Labbe, t. XII, p. 536.

(2) Aubery, *Hist. des Card. ubi Supr.* — Garimberti, *Vite o Vero Fatti Memorabili d'alcuni Papi et Cardinali*, lib. 3, p. 330.